

Armes nucléaires

Également, j'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat informant cette Chambre des observations et amendements contenus dans la Partie II du dix-neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce au sujet du message de la Chambre des communes concernant certains amendements au projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes.

Pour la gouverne des députés, ces messages seront imprimés dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui et des copies seront disponibles sur le Bureau dans les deux langues officielles.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des messages précités.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'OPPORTUNITÉ DE DÉCLARER LE CANADA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Young:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de déclarer le Canada zone dénucléarisée, en interdisant le déploiement, l'essai, la construction et le transport d'armes nucléaires et des équipements connexes au Canada, ainsi que l'exportation de biens et de matériaux servant à la construction et au déploiement d'armes nucléaires et, de plus, le gouvernement devrait encourager les villes, les provinces et les États du monde entier à prendre des mesures semblables.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je serai bref. Sachant que cette motion doit être mise aux voix, je vais conclure mes remarques avant 18 heures.

J'avais l'intention de répondre aux commentaires des députés de l'opposition au sujet de la motion tendant à déclarer le Canada zone dénucléarisée. Premièrement, la motion préconise une démarche unilatérale. Cela va vraiment à l'encontre de la tradition du Canada et de sa sécurité en tant que nation.

Depuis la fin des années 40, le Canada prend bien soin de coopérer avec les membres de l'OTAN, afin de s'assurer de pouvoir compter sur une sécurité collective, et cela ferait la joie des forces du Pacte de Varsovie si l'alliance en question commençait à s'effriter. On ne peut permettre que la notion de sécurité collective soit réduite à néant par une décision unilatérale tendant à déclarer le Canada zone dénucléarisée, comme la motion le réclame.

En outre, on suppose dans cette motion, semble-t-il, que la paix constitue la question la plus importante à se poser dans le monde à l'heure actuelle. Personne ne niera qu'il s'agit d'une question extrêmement importante. Nous sommes tous heureux de vivre en paix; c'est un privilège. En fait, je tiens à souligner

que c'est justement grâce à la notion de sécurité collective que nous pouvons vivre en paix au Canada.

Ce qui importe le plus, ce n'est pas la paix, mais la liberté. De nombreux pays vivent en paix. Je peux vous parler de la période que j'ai passée en Allemagne de l'Est. La paix y est assurée, mais ce n'est pas là le genre de paix qui me plairait. J'ai également visité la Bulgarie, et la même chose s'applique. Le plus important privilège dont nous jouissons au Canada, ce n'est pas la paix, mais la liberté. Nos vis-à-vis devraient être les premiers à s'en rendre compte.

Troisièmement, dans cette motion, on tient pour acquis, semble-t-il, que les pays armés sont militaristes. Il s'agit d'un argument tout à fait fallacieux. En effet, c'est la Suisse, et non l'Allemagne de l'Ouest, la France ou la Grande-Bretagne, qui est le pays d'Europe le mieux équipé et le mieux préparé sur le plan militaire, à l'heure actuelle. On y tient des manoeuvres militaires tous les week-ends. La Suisse maintient une énorme réserve et permet à ses recrues de ramener leurs armes chez elles, afin de s'entraîner. Les intéressés gardent leurs armes dans leurs maisons. Qui oserait prétendre que la Suisse ou la Suède, qui est également fort bien préparée sur le plan militaire, sont des pays militaristes du fait qu'ils jugent nécessaire d'être prêts à faire la guerre, au besoin?

Nous ne pouvons accepter ce genre de motion. Je reconnais qu'elle doit faire l'objet d'un vote. La Chambre doit se prononcer sur cette motion, mais j'espère qu'elle sera rejetée rondement, comme elle le mérite, à mon avis. Il faut préserver au Canada non seulement notre tradition de paix, mais également notre tradition de liberté.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES JEUNES—LA SITUATION DES SANS-EMPLOI ET DES SANS- ABRI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT/L'ATTITUDE DES JEUNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, le 11 juin dernier je posais une question en cette Chambre au ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest). Ma question portait sur le problème des jeunes sans-abri et je demandais au ministre quelle mesure il entendait prendre pour tenter d'améliorer le sort des milliers de jeunes Canadiens qui sont aux prises avec ce grave problème. Malheureusement, sa réponse ou plutôt son absence de réponse m'oblige à intervenir à nouveau aujourd'hui sur cette question.